



Erreur medical lors d'une hospitalisation

Par **mic974**, le **27/08/2017** à **19:09**

Bonjour a tous,

Je rencontre un soucis avec un établissement de santé. J'ai été hospitalisé il y a 7 mois, et lors de cette hospitalisation, le docteur en charge de mon dossier ma fait une ponction lombaire, et les résultat montrait une inflammation. Le laboratoire sur ces conclusion a demandé de faire un typage en cytologie. Ors il ne l'on pas fait, et mon médecin traitant, ainsi que deux médecin spécialiste, ne comprennent pas pourquoi, il ne l'on pas effectué, car cela aurait pu accéléré le diagnostic de ma maladie. Aujourd'hui je suis obligé de tout recommencé et me faire hospitalisé de nouveau. Qui est responsable, le médecin ou l'hôpital? De combien de temps je dispose pour leurs faire reconnaître leurs erreur?

Par **miyako**, le **28/08/2017** à **18:05**

Bonjour,

C'est le médecin hospitalier qui aurait du suivre l'avis du laboratoire.

Il faut que votre médecin traitant et les deux spécialistes fassent un certificat médical à ce sujet.

L' hospital est bien entendu responsable de ses médecins .

Amicalement vôtre

suji KENZO